

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DÉLIBÉRATION n° 2016/11/22-06**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 novembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération du conseil d'administration n°2016/07/19-15 en date du 19 juillet 2016 portant sur l'objet de cette délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : conditions d'attribution des bourses d'aide à la mobilité : modifications**

Le conseil d'administration approuve la modification de la délibération n°2016/07/19-15 en date du 19 juillet 2016 relative à la mise en place de bourses d'aide à la mobilité entrante et sortante destinées aux étudiants.

La modification consiste à ajouter qu'à « titre d'expérimentation, une mobilité sortante d'une durée minimale d'1 mois pourra être organisée pour les étudiants de L3 de licence « Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique » réalisant un stage à l'étranger ».

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 22 novembre 2016

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

